



Paris le 4 juin 2018

**FEDERATION SYNDICALE des activités
postales et de télécommunications**

25/27 rue des Envierges 75020 PARIS
Tél 01 44 62 12 00
Fax 01 44 62 12 34

Monsieur le Directeur des Ressources humaines de la Poste,

Objet : dépôt d'un préavis de grève

La fédération SUD-PTT vous informe qu'elle dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble du personnel de la direction technique.

Ce préavis débutera le dimanche 10 juin à 20 heures et se terminera le samedi 16 juin à 24 heures. Il aura donc une durée de 148 heures.

La fédération SUD-PTT demande :

- l'arrêt de la réorganisation en cours,
- arrêt de la sous-traitance avec la réinternalisation des activités et des personnels des sociétés privées qui l'expriment,
- arrêt des réorganisations et des suppressions d'emplois dans les "Teams",
- respect des plages de maintenance préventive,
- prise en compte de la pénibilité (avec l'octroi d'une bonification d'un an tous les sept ans, rotation sur les positions de travail),
- le versement d'un 13^e mois, revendication commune à tout le personnel de l'entreprise,
- l'heure de nuit à trois euros,
- la compensation des jours fériés coïncidant avec les jours de repos pour tout le personnel et particulièrement pour les services de nuit totalement exclus du dispositif.

Conformément à la jurisprudence sociale, les personnels sus-désignés pourront prendre la grève en cours de route (C. Cass. n° de pourvoi : 03-43934 ; SUD Rail /SNCF), l'arrêter et la reprendre (considérant n°29 ; décision n°2007-556 du Conseil Constitutionnel ; loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs) et opérer des arrêts de travail inférieurs à la durée du préavis (C. Cass. n° pourvoi 98-43145).

Recevez, monsieur le Directeur des Ressources humaines de la Poste, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la fédération SUD-PTT , Jean-Paul DESSAUX